

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui, Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h
Mme FAYET Véronique à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30
Mme ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
Mme BREZILLON Anne à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. EGRON Jean-François à Mme LACUEY Conchita
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
Mme PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Exploitation du pont Bacalan Bastide - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence - Autorisation de signature

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

Les travaux de construction du pont levant Bacalan Bastide ont débuté le 9 octobre 2009 et leur achèvement est attendu pour la fin de l'année 2012. La mise en service devrait débuter en mars 2013.

La délibération n° 2010/0701 du 22 octobre 2010 présentait les modalités d'organisation pour la gestion de cet ouvrage. L'objectif était de retenir un exploitant avant la fin des travaux afin que ce dernier puisse se familiariser avec le pont et participer aux opérations de réception ce qui devait permettre une exploitation efficace dès la mise en service.

Dans cette optique, le recours au marché à bons de commande a semblé être la forme la plus appropriée. En effet, le marché envisagé était un marché à bons de commande sans minimum ni maximum, pour s'adapter aux nécessités des interventions nécessaires à l'exploitation d'un ouvrage exceptionnel au fonctionnement inédit à l'échelle nationale.

Le marché était prévu pour une période initiale de 4 ans à compter de la notification, incluant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) comprise entre 12 et 24 mois, l'exploitation de l'ouvrage durant la phase de garantie du constructeur de 2 ans et éventuellement 1 an d'exploitation hors garantie en fonction de la durée de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le marché pouvait ensuite être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 8 ans, soit une durée totale de 12 ans.

L'estimation des services, pour cette consultation, est de 14 108 750 € HT.

Un avis d'appel à candidatures a été publié en février 2011.

Aucun opérateur économique ne s'étant porté candidat, la commission d'appel d'offres du 13 avril 2011 a déclaré la procédure infructueuse et a autorisé la recherche d'un prestataire par la voie d'un marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article 35-II-3° du code des marchés publics.

Se basant sur l'expérience des différents acteurs du secteur, le choix de la Communauté urbaine s'est porté sur l'entreprise Eiffage Constructions Métalliques, à laquelle elle a envoyé, par courrier recommandé en date du 23 juin 2011, les documents de la consultation en l'invitant à remettre une première offre avant le 19 septembre 2011.

Après étude de cette offre par les services communautaires compétents, des réunions de négociation se sont tenues, d'octobre 2011 à mars 2012, et ont permis d'en affiner les conditions afin de l'adapter parfaitement aux besoins de la Communauté urbaine, tant sur le plan technique, sur les volets maintenance et manœuvres de l'ouvrage, que sur le plan financier avec une évolution de l'offre à la baisse de plus de 40 % par rapport à son montant initial.

A l'issue des séances de négociation, la société Eiffage Constructions Métalliques a été invitée à remettre son offre finale.

L'offre de la société Eiffage Constructions Métalliques s'élève à 14 433 552 € HT et sera présentée à la commission d'appel d'offres du 28 mars 2012.

La dépense correspondante sera imputée sur les budgets de l'exercice en cours et suivants :

- au chapitre 011 - article 617 - fonction 8220 - CRB TG00 pour la 1^{ère} phase d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et de suivi du chantier pour connaissance de l'ouvrage et adaptation de la maintenance.
- au chapitre 011 - article 6156 - fonction 8220 - CRB TG00 pour la 2^{ème} phase d'exploitation et de maintenance.

En conséquence, il vous est aujourd'hui demandé d'autoriser le Président à signer le marché avec la société Eiffage Constructions Métalliques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 35, 65 et 77,

VU l'offre remise par la société Eiffage Constructions Métalliques, sous réserve de la décision de la commission d'appel d'offres du 28 mars 2012,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

- Qu'il est nécessaire de confier l'exploitation et la maintenance du pont levant Bacalan Bastide à un opérateur économique,
- Que l'offre de la société Eiffage Constructions Métalliques, à l'issue des négociations, répond aux besoins exprimés par la Communauté urbaine,
- Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché avec la société Eiffage Constructions Métalliques,

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec la société Eiffage Constructions Métalliques sur la base de l'offre remise à l'issue des négociations.

Article 2 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits chapitre 011 - article 617 - fonction 8220 - CRB TG00 et chapitre 011 - article 6156 - fonction 8220 - CRB TG00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 AVRIL 2012**

PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2012

M. ALAIN DAVID